

Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: De prier M. Vigneau de faire entretenir ces cours à bestiaux dans un état de propreté continuel, réparer les toits qui font eau, etc., le tout conformément aux dispositions des clauses du bail passé entre la Ville et ladite Compagnie concernant l'entretien du marché en question.

M. le président reprend le fauteuil de la présidence.

4.—Le surintendant informe la Commission que M. l'échevin M. Martin lui a demandé de prier la Commission de faire amender, si possible, les règles du Conseil de manière à ce que les assemblées de cette Commission aient lieu les jeudis au lieu des mercredis.

Résolu: De référer cette demande à M. le président.

5.—Le surintendant fait rapport qu'un léger incendie a causé des dommages pour environ \$100 aux planchers et cloisons de l'étal occupé par M. Labrèche, dans le marché Saint-Antoine.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant ledit crédit.

A ce sujet, est soulevée la question des chambres chauffées des commerçants de fruits du marché Bonsecours, rue des Commissaires, et servant à la maturation des fruits.

Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: Que le surintendant soit autorisé à s'assurer si les locataires du marché en question se sont conformés à la résolution adoptée le 11 juillet dernier et leur enjoignant de ne pas faire de feu dans leursdites chambres avant que le tout ait été aménagé à l'épreuve du feu conformément au rapport conjoint du chef du service des Incendies et de l'inspecteur des Edifices, avec prière de faire rapport pour la prochaine séance.

Il est aussi

Résolu: Que le surintendant soit autorisé à notifier les locataires de tous les marchés ayant des poêles dans leurs états que, pour prévenir tout accident, ils devront mettre une tôle au-dessous et autour de leur poêle et aussi se pourvoir d'un réceptacle en métal pour les cendres.

6.—M. le président informe la Commission qu'un montant de \$500 a été voté par le Conseil pour l'exécution des travaux d'excavation et fondations pour l'érection de la nouvelle pesée Atwater.

Sur proposition de M. l'échevin Guay, il est

Résolu: Que M. L.-R. Montbriant, architecte, soit autorisé à demander à M. J. Sénécal, l'entrepreneur de la bâtisse de ladite pesée, de soumissionner immédiatement pour l'exécution des travaux en question.

7.—M. le président soulève la question du contrat adjudgé à MM. Brouillet & Lessard, entrepreneurs pour la construction d'abris en acier devant être érigés sur les plateformes de la Place LeRoy, et il donne les raisons du renvoi à cette Commission du rapport présenté au Conseil à l'effet d'adjudger le contrat en question.

M. Brouillet, associé de M. Lessard, présent à cette séance, produit deux soumissions demandées et reçues par eux-mêmes pour les travaux en acier.

Après discussion et en présence du prix élevé de la soumission de MM. Brouillet & Lessard et afin d'obtenir d'autres renseignements sur cette question, il est

Résolu: De différer à lundi, le 10 du courant, à 2 heures de l'après-midi, la reprise en considération de cette soumission.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 6 décembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS

1.—M. l'échevin Marin, accompagné de M. N.-Z. Cordeau, avocat de la Commission scolaire d'Hochelaga, se présente devant la Commission. M. Cordeau expose l'intention qu'a la Commission scolaire d'Hochelaga de demander à la Commission des chemins de fer du Canada

On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That Mr. Vigneau be instructed to have said cattle yards, always kept in a clean state, to have the leaking roofs repaired, etc., the whole in accordance with the provisions and terms of the lease existing between the City and the said Company, concerning the maintenance of the market in question.

The chairman entered the Committee room, and took the chair.

4.—The superintendent informed the Committee that Ald. M. Martin desired the Committee to have the rules of Council amended, so that the meetings of this Committee could be held on Thursday instead of Wednesday.

Resolved: That said matter be referred to the chairman.

5.—The superintendent reported that a small fire had caused damages of about \$100, to the floors and partitions of a stall occupied by Mr. Labrèche, at St. Antoine market.

Resolved: That a report be made to Council asking that said amount be granted Mr. Labrèche.

In this connection, the matter was brought up of heated rooms of fruit dealers at Bonsecours market. The rooms were heated for the purpose of maturing fruits.

On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That the superintendent be authorized to ascertain whether the tenants of said market, had complied with the resolution, adopted the 11th July last, ordering them not to heat their premises before they were made fireproof, and in accordance with the joint report of the Chief of the Fire Department and of the Building Inspector, and report for next meeting.

It was also

Resolved: That the superintendent be authorized to notify all tenants in all markets, using stoves, that, in order to prevent fire accidents, they must place sheet-iron under and around their stoves, and also to be provided with a metal receptacle for ashes.

6.—The chairman informed the Committee that a sum of \$300 had been voted by Council to complete the excavating work and foundations for the new Atwater weigh-house.

On motion of Ald. Guay, it was

Resolved: That Mr. L. R. Montbriant be authorized to call upon Mr. J. Sénécal, the contractor of the building over said scale, to tender immediately for said works.

7.—The chairman raised the question of the contract awarded to Messrs. Brouillet & Lessard, contractors, for the building of steel shelters, to be erected over the platforms of LeRoy Place, and he gave the reasons why this Committee's report, made to Council anent the awarding of said contract, was referred back to this Committee.

Mr. Brouillet, Mr. Lessard's partner, present at the meeting, filed two tenders for the steel works in question.

After discussion, and in view of the high price tendered by Messrs. Brouillet & Lessard, and in order to obtain other details on the matter, it was

Resolved: That consideration of said tender be deferred until Monday, the 10th instead, at 2 o'clock p.m.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of Meeting held the 6th of December.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS.

1.—Ald. Marin accompanied by Mr. N. Z. Cordeau, attorney for the Hochelaga School Commissioners, appeared before the Committee. Mr. Cordeau explained that the Hochelaga School Commissioners intended to apply to the Railway Commissioners of Canada, and ask them to